

DIRECTIVES POUR L'APPLICATION DES RESULTATS ISSUS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PREAMBULE

La forêt est plus que jamais une ressource d'une importance cruciale pour les entreprises PALLISCO et CIFM dans leur démarche responsable en vue d'un développement économique intégré, de la conservation de l'environnement et du maintien du patrimoine forestier.

Ces Directives précisent l'application de la Politique d'amélioration continue de la gestion responsable des entreprises PALLISCO et CIFM en matière de valorisation des résultats de recherche scientifique et autres avancées techniques réalisées par d'autres acteurs forestiers de la sous-région (point n° 1 de la Politique d'amélioration continue de la gestion responsable). La Direction s'engage à les appliquer.

La recherche scientifique est l'ensemble des travaux et des activités intellectuelles qui tendent à la découverte de nouvelles connaissances. Elle peut être fondamentale, c'est-à-dire destinée à faire avancer la connaissance en général, ou appliquée c'est-à-dire qu'elle utilise les découvertes de la recherche fondamentale dans un domaine et vise à leur application pratique. Le terme de recherche forestière est vaste et se réfère dans ces directives, à toute initiative qui se rapporte à la forêt et aux acteurs qui en dépendent.

La gestion et l'aménagement des forêts exigent diverses connaissances et les entreprises PALLISCO et CIFM ont opté de les acquérir notamment au travers de la recherche appliquée. La connaissance très précise de la forêt et sa dynamique d'évolution ainsi que les interactions avec les populations humaines et animales dépendantes est indispensable pour l'orientation de leur gestion à moyen et à long terme, dans le respect de la politique forestière du pays et des principes de la gestion durable.

Pour améliorer leurs pratiques de gestion responsable et assurer un développement durable, les entreprises PALLISCO et CIFM entendent d'une part concerter et coordonner des efforts de recherche forestière pour augmenter leurs connaissances en matière d'aménagement et de gestion forestière, et d'autre part, assurer l'utilisation de ces connaissances pour la gestion durable.

PRINCIPE

Les sociétés PALLISCO et CIFM se sont engagées dans un processus d'amélioration continue de la gestion responsable de leur concession forestière et ont opté de s'appuyer sur la recherche scientifique ainsi que les avancées technologiques et techniques enregistrées dans le domaine de la gestion forestière. Pour mener à bien cette initiative, elles ont développé des relations de partenariat à bénéfice réciproque avec des organismes spécialisés en matière de gestion

forestière durable en vue d'acquérir, de synthétiser et de mettre en pratique les connaissances nécessaires à la promotion d'une gestion responsable des ressources des forêts qu'elles gèrent. Ce besoin de collaboration étroite entre les organismes de recherche, les gestionnaires forestiers et les utilisateurs de diverses ressources forestières est nécessaire pour les entreprises PALLISCO et CIFM afin de consolider leurs acquis, améliorer leurs connaissances et renforcer les capacités de leurs personnels en matière de gestion responsable des forêts.

OBJECTIFS

L'objectif global est d'œuvrer d'une part à la consolidation et à la mise en œuvre des projets de recherche forestière, et d'autre part, une meilleure prise en compte dans le système de gestion des entreprises PALLISCO et CIFM des évolutions sociales, économiques et environnementales démontrées par la recherche scientifique.

Objectifs principaux :

1. S'associer à la conception et à la mise en œuvre de projets de recherche scientifique structurés dans les domaines de la dynamique forestière à des fins d'amélioration de la connaissance et de la gestion de la ressource ;
2. Contribuer à la mise à disposition et à l'application des connaissances scientifiques qui soient mieux adaptées à la gestion forestière et mieux intégrées pour être traduites en changements technologiques ou organisationnels ;
3. Développer des capacités (technique, industrielle et matériel) d'innovation en matière de gestion forestière ;

Objectifs spécifiques :

1. Définir précisément des objectifs stratégiques (pistes et champs de connaissance des sujets de recherche) à moyen et long terme en matière de recherche scientifique ;
2. Réaliser la synthèse des résultats de chacun des projets de recherche en lien avec les objectifs stratégiques définis, effectués dans la concession de PALLISCO et CIFM et sa zone riveraine, et le diffuser vers le public ou les services-cibles de l'entreprise (le cas échéant) ;
3. Identifier sur la base des résultats de recherche, les besoins en formation, en réorganisation des services concernés et en matériel nécessaires pour la mise en œuvre de ces résultats de recherche ;
4. Définir le champ d'application et veiller à la mise en œuvre autant que possible des résultats obtenus de la recherche scientifique ;
5. Elaborer et adopter des indicateurs de suivi de la pertinence des actions.

ROLES ET FONCTIONS DES INTERVENANTS

Intervenants internes :

La Direction

Adopte la présente les présentes directives et effectue la révision au besoin ;

- Définit et valide les objectifs stratégiques en matière de recherche scientifique ;
- Valide et donne son accord en vue de l'établissement des partenariats pour mener les travaux de recherche scientifique ;

- Valide et donne son accord sur les projets de recherche à conduire au sein de leur concession ou dans la zone périphérique ;
- Met à disposition les moyens nécessaires (humain, logistique et matériel) à la mise en œuvre de ces directives sur le terrain.

La Cellule d'Aménagement :

- Met en œuvre les directives pour l'application des résultats de recherche scientifique des sociétés PALLISCO et CIFM ;
- Donne un avis technique sur les projets de recherche avant la validation par la Direction ;
- Veille à la traduction des nouvelles connaissances forestières en changement technologiques ou organisationnels et à leur application sur le terrain ;
- Coordonne, suit et rend compte de l'évolution des activités sur le terrain.

Intervenants externes :

- Les partenaires scientifiques initient les projets et les soumettent pour validation à la Direction de PALLISCO et CIFM puis procèdent à leur mise en œuvre sur le terrain.
- Les écoles de formation proposent des projets d'études et des termes de référence en lien avec les objectifs de recherche de l'entreprise, ainsi que le personnel scientifique responsable des différents projets ;
- Les institutions nationales et internationales, facilitent la mise en œuvre des projets de recherche et l'application des résultats pratiques par un appui technique, matériel ou financier ;
- Les institutions locales le cas échéant, participent à la mise en œuvre des études sur le terrain et si nécessaire, au suivi de la mise en application des résultats qui en découlent.

CHAMP D'APPLICATION

Pour une meilleure prise en compte des résultats de recherche dans le système de gestion forestière des sociétés PALLISCO et CIFM, cette démarche est établie pour être appliquée par la Cellule d'Aménagement sur l'ensemble de la concession forestière et sa zone riveraine.

DISPOSITIONS DIVERSES

La Cellule d'Aménagement est chargée d'appliquer et de proposer en fonction des évolutions sociales, économiques et environnementales la révision de ces directives.

La présente démarche entre en vigueur à la signature de ces directives.

Douala, le 02/02/2022 v03

Vincent PASQUET



Gérant PALLISCO - CIFM